

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale**  
**du GIP du Pays de Vannes**  
**le 16 décembre 2009**  
**à la Chambre de Commerce et d'Industrie**  
**délégation de Vannes**

**Les personnes présentes :**

- Jacques LEROUVREUR, représentant Monsieur Yves HUSSON, Sous-Préfet référent du Pays de Vannes
- Monique DANION, représentant le Président du Conseil Régional
- Jean THOMAS, Président du GIP du Pays de Vannes
- Paul PABOEUF, Président de la CC de Questembert
- François HERVIEUX, Président du Sivom des cantons de Questembert et Rochefort-en-Terre
- Henri LE PORHO, représentant la CC du Loc'h
- Mme Nelly FRUCHARD, représentant la CA du Pays de Vannes
- Jean Marie ZELLER, Président du Conseil de Développement
- Erik KRUGER, responsable culturel
- Marc DALBERTO, représentant RER
- Marcel TROADEC, Conseil de Développement
- Dominique VANARD, Maire de Saint-Gildas de Rhuy
- Régis TOURNEUX, Délégué aux relations territoriales – La Poste
- Yann LAUDRAIN, Membre du Conseil de Développement
- Marie Odile COLINEAUX, Maire de Saint-Gravé
- Lucien MENAHES, Maire de la Trinité-Surzur
- Frédéric JAYOT, Directeur Général du Parc de Branféré – Ecole Nicolas Hulot
- Pierre Yves DESCHAMPS, Représentant APF
- Thierry CHOUBARD, DDEA du Morbihan
- Jean-Claude MORICE, Délégué CC de Questembert
- Simone NEDELEC, Centre d'Etudes et d'Action Sociale
- Françoise AMAUGER, CFTC Morbihan

- François DELAGE, Directeur Adjoint du CHBA
- Bénédicte GUGUEN, Responsable du service social CHBA
- Jean LE NOUVEL, Ancien Directeur de l'IUT de Vannes
- Gildas DREAN, Conseiller Régional
- Véronique TARDRE, Directrice du CLARPA
- Sylviane GUIDOUX, Directrice de la résidence la Villa Bleue à Theix
- Antoinette LE QUINTREC, Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales ville de Vannes
- Gilbert JEFFREDO, Familles Rurales
- Denis GENG, Action-Cadres 56
- Stéphane LEGRAND, Pays Touristique Vannes-Lanvaux
- Raoul POULIQUEN, Directeur Banque de France
- Françoise FILY, SSIAD Vannes
- BERNARDO, SSIAD Vannes
- Marie-Françoise TANTER, CAF Vannes
- François LEY, Conseil de Développement
- Alain RICHARD, Mairie de Pluherlin
- Mathias HOCQUART, CDT 56
- François ROCHE, Eau et Rivières
- David ROBO, Mairie de Vannes
- Laurent RAIMBAULT, Pole Emploi Vannes Armor
- Henri PERES, CEAS
- Jean-Yves LE DOUARIN, Mission Locale du Pays de Vannes
- Christian BARBIER, Communauté de Communes du Loch
- Aline SERAZIN, Maire de Le Guerno
- Jean-François STEPHAN, Maire de Colpo
- Jean-Louis LE MALEFAN, Club Entreprises de Questembert
- Hervé PELLOIS, Maire de St Avé
- Edouard MOISE, Mairie de Marzan
- Henri CROYAT, Theix
- Marcel CARTEAU, UDAF
- Denis SUGLIANI, Inspection Académique
- Céline MARTIN, SCIC Nature Solidaire
- Joël BOURRIGAUD, Maire de St Dolay
- Annick GUILLOU-MOINARD, Conseillère Régionale et Générale
- Bertrand DANY, Pact-Arim
- Yves TILLAUT, Pact-Arim

## Ordre du jour :

1. Approbation de procès-verbal de l'Assemblée Générale 2008
2. Présentation du budget 2010
3. Bilan des actions 2009 et projets 2010
  - a. Des contrats de Pays
  - b. Présentation mission énergie
4. CLIC : Présentation du bilan 2009 et des perspectives 2010
5. LEADER : Bilan de la mise en œuvre 2009
6. Conseil de Développement
7. Points divers

### 1. Approbation du Procès verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2008

M. Jean THOMAS, Président du GIP, indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2008 a été transmis à l'ensemble des personnes conviées.

Il propose aux membres présents à l'AG de valider ce procès-verbal.

**➔ Les membres de l'Assemblée Générale valident à l'unanimité ce procès-verbal.**

### 2. Présentation du budget 2010 et validation des contributions des EPCI

M. Jean THOMAS précise que le budget principal du GIP et les budgets annexes Leader et CLIC n'ont pas fait l'objet d'une validation mais d'une présentation en Conseil d'Administration.

En effet, les contributions des EPCI, qui découlent de ces budgets, devront auparavant être validées par les Conseils Communautaires.

Les budgets seront donc validés au prochain Conseil d'Administration de 2010.

Seul le budget de l'Espace Info Energie a été validé puisque son fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 nécessite sa création.

Le Président du Pays de Vannes passe la parole à Karine LE BRETON, Directrice, pour une présentation des budgets, en l'absence du comptable public, Monsieur COMBEAU.

Un diaporama présente les budgets par chapitre, par souci de clarté.

Les membres présents à l'Assemblée Générale dispose de documents les détaillant.

### **Budget Leader :**

#### **Dépenses :**

En investissement : Karine LE BRETON indique qu'il est prévu une enveloppe pour l'éventuel remplacement des micro-ordinateurs qui ont plus de 4 ans.

En fonctionnement : l'estimation des charges générales, compte tenu de la réalisation sur 11 mois des dépenses Leader, permet de budgéter la somme de 23 200,00 € pour les charges à caractère général.

Jusqu'à présent ce budget de charges était présenté en masse et donc il n'y avait pas de détail permettant de renseigner sur les lignes dont les évolutions sont remarquables.

Les charges de personnel progressent de 31 % : cette majoration est liée à l'heureux événement attendu par Anne Cécile Bellazreg et qui nécessite le recrutement d'un chargé de mission pour cette période de congé maternité.

De même, il est prévu de faire appel à un stagiaire pour une durée de 6 mois, afin de travailler sur la communication et l'évaluation du programme Leader.

Enfin, une prime annuelle nette de 600,00 € est accordée aux agents non titulaires de la fonction publique du GIP, par souci d'équité avec l'avantage accordé aux agents de la Ville de Vannes mis à disposition du GIP.

De même, il est prévu une hausse des salaires de 2 %.

Les charges s'élèvent donc à un montant total de 190 552,94 €.

#### **Recettes :**

Les charges de gestion et d'animation du programme Leader sont financées par le fonds européen FEOGA pour 55% des charges courantes et de personnel, par le Conseil Général pour 15% des charges de personnel et le reste par le GIP.

Il convient de préciser que les versements des subventions européennes n'interviendront qu'en juin 2010. C'est pour cette raison que les recettes envisagées correspondent à l'année 2009 et 2010. Et que parallèlement, il est constaté un déficit de fonctionnement reporté.

## **Budget CLIC :**

**En investissement**, les dépenses envisagées correspondent à l'amélioration du site du CLIC.

### **En fonctionnement :**

Dépenses : Les dépenses à caractère général passent de 20 500,00 € à 33 000,00 € pour 2010. Cet écart provient d'une charge en 2010 liée à l'organisation d'un forum d'aide aux aidants dont le coût global est estimé à 10 000,00 €. Le Conseil Général en financera les  $\frac{3}{4}$ .

L'augmentation des dépenses de personnel est induite par la mise en place de la prime annuelle et de l'augmentation générale de 2 %.

Recettes : Le financement du CLIC est assuré par le Conseil Général et le GIP.

Le Conseil Général intervient sur la base d'un forfait de 50 000,00 € par CLIC et d'une aide au financement des actions d'aides aux aidants de 20 % des dépenses soit un 10 500,00 € envisagés pour 2010.

Le GIP assure la couverture du solde soit 36 404,60 €.

## **Budget Espace Info Energie :**

L'Espace Info Energie est financé par l'ADEME et la Région pour les dépenses de fonctionnement de la structure.

De même, un forfait de 15 245,00 € permet de faire face aux dépenses liées à son installation.

Il s'agit donc d'une création de budget pour un montant total de charges de fonctionnement de 86 760,95 € et d'investissement pour son installation de 8 986,00 €.

Il est prévu que le GIP n'ait à intervenir que pour la prise en charge de la caution du local, 1 900,00 € qui seront donc restitués à l'échéance.

De même, la prime annuelle instituée pour les agents du GIP n'était pas encore validée lors de la présentation du budget à l'ADEME et la Région. Elle est donc incluse dans la contribution du GIP.

L'espace Info Energie fera l'objet d'une présentation en fin de diaporama, et ne compte qu'une seule personne comme effectif.

## **Budget de la MDE :**

Le budget de la MDE présente, plus que les autres encore, un caractère prévisionnel, puisque les décrets d'application des modalités financières, entre autres, ne sont pas encore sortis.

Le budget de dépenses de l'année 2010 est calqué sur celui de l'année 2009 pour les comptes de charges 60-61-63-64-68.

Le principal changement provient du compte 62 : autres services extérieurs qui passe de 55 000,00 € à 114 000,00 €.

En effet, l'option qui a été validée est celle d'une reconduction de l'effectif actuel. Parallèlement, le recours à des prestataires extérieurs est envisagé pour satisfaire des besoins ponctuels, qui devront être définis dans notre réponse au nouveau cahier des charges.

Pour ce qui est des recettes : le projet prévoit un financement de l'Etat de 7 0% des dépenses de fonctionnement et une base forfaitaire de 200 000,00 € pour un territoire de 200 000 habitants.

Compte tenu de ces éléments, les recettes de l'Etat s'élèvent à 199 830,40€, le Conseil Général sera sollicité à hauteur de 25 000,00 €.

Le solde sera assuré par le GIP pour un montant de 60 641,00 € : ce qui représente une réduction de 14 % de l'effort des EPCI.

La ligne de valorisation du travail des partenaires qui apparaissait en 2009 à hauteur de 187 000,00 € n'a plus lieu d'être du fait d'un nouveau mode de fonctionnement imposé par le nouveau cahier des charges signé avec l'Etat à partir de cette année.

## **Budget du GIP :**

L'ensemble de ces éléments est donc intégré au budget du GIP.

**En dépense d'investissement**, il est prévu de remplacer le micro-ordinateur de l'accueil du GIP.

De même, le logiciel comptable doit être remplacé et opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour un coût TTC de 9 000,00 €.

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement** :

Les charges à caractère général sont réévaluées à 148 186,00 € du fait de l'organisation du forum d'aide aux aidants, dont le coût est pris en compte sur la ligne 6188 « autres frais divers ».

La seconde imputation qui nécessite des explications est le compte 6132 « location de bureau » dont la hausse de 8 % avait été sous estimée en 2009.

La mise en place de l'espace info énergie est également un élément de justification de la majoration : l'ADEME et la Région ne prendront en charge que la moitié de la location puisque l'autre bureau sera affecté au Conseil En Energie Partagé quand il sera mis en place.

Les recettes proviennent du Conseil Général pour 50 000,00 €, de l'enveloppe ingénierie du Contrat de Pays avec la Région pour 82 360,00 €.

Les contributions des EPCI constituent le principal financement avec 75 992,06 € pour le GIP et 60 641,60 € pour la MDE ; soit un total de 136 633,66 €.

Il convient de préciser que le résultat bénéficiaire des années précédentes n'est pas reporté dans sa totalité.

En effet, l'option a été prise de maintenir le niveau des contributions des EPCI afin de permettre d'anticiper la charge de la gestion du programme Leader pour 2014 qui ne bénéficiera plus des financements européens. En effet, valide de 2007 à 2013, la clôture de ce programme nécessite de maintenir les effectifs pendant une année supplémentaire.

### **Contributions des EPCI pour le GIP du Pays de Vannes et la Maison de l'Emploi :**

La répartition des contributions pourrait être la suivante, compte tenu de l'évolution de la population DGF :

#### Contributions pour le GIP :

	TOTAL	CC du pays de Muzillac	CC du Pays de Questembert	CC du Pays de La Roche Bernard	CC de la Presqu'île de Rhuy	CC du Loch	CA du Pays de Vannes
Population	200 340	15 204	20 444	8 566	13 046	12 184	130 896
% Pop	100,00%	7,59%	10,20%	4,28%	6,51%	6,08%	65,34%
Montant en euros	37 996,03	2 883,56	3 877,36	1 624,61	2 474,27	2 310,79	24 825,44
Potentiel Fiscal / Hab	40 607,61	5 225,71	8 530,26	2 346,97	3 642,20	2 573,14	18 289,33
% Potentiel Fiscal / Hab	100,00%	12,87%	21,01%	5,78%	8,97%	6,34%	45,04%
Montant en euros	37 996,03	4 889,63	7 981,66	2 196,03	3 407,97	2 407,65	17 113,10
<b>Cotisations 2010</b>	<b>75 992,06</b>	<b>7 773,18</b>	<b>11 859,02</b>	<b>3 820,64</b>	<b>5 882,24</b>	<b>4 718,44</b>	<b>41 938,54</b>
% 2010	100,00%	10,23%	15,61%	5,03%	7,74%	6,21%	55,19%

	TOTAL	CC du pays de Muzillac	CC du Pays de Questembert	SIVOM de Quest / Rochefort en Terre	CC du Pays de La Roche Bernard	CC de la Presqu'île de Rhuy	CC du Loch	CA du Pays de Vannes
<b>Cotisations 2009</b>	75 995,90	7 532,33	10 949,16	2 716,17	3 714,62	5 865,51	4 475,40	40 742,72
<b>% 2009</b>	100,00%	9,91%	14,41%	3,57%	4,89%	7,72%	5,89%	53,61%

## Contributions pour la MDE :

	TOTAL	CC du pays de Muzillac	CC du Pays de Questembert	CC du Pays de La Roche Bernard	CC de la Presqu'île de Rhuys	CC du Loch	CA du Pays de Vannes
TOTAL	200 340	15 204	20 444	8 566	13 046	12 184	130 896
% Pop	100,00%	7,59%	10,20%	4,28%	6,51%	6,08%	65,34%
Montant en euros	30 320,80	2 301,08	3 094,13	1 296,44	1 974,47	1 844,01	19 810,68
Potentiel Fiscal / Hab	40 607,61	5 225,71	8 530,26	2 346,97	3 642,20	2 573,14	18 289,33
% Potentiel Fiscal / Hab	100,00%	12,87%	21,01%	5,78%	8,97%	6,34%	45,04%
Montant en euros	30 320,80	3 901,92	6 369,35	1 752,43	2 719,55	1 921,31	13 656,24
<b>Cotisations 2010</b>	<b>60 641,60</b>	<b>6 202,99</b>	<b>9 463,49</b>	<b>3 048,86</b>	<b>4 694,02</b>	<b>3 765,31</b>	<b>33 466,92</b>
% 2010	100,00%	10,23%	15,61%	5,03%	7,74%	6,21%	55,19%

	TOTAL	CC du pays de Muzillac	CC du Pays de Questembert	SIVOM de Quest. / Rochefort en Terre	CC du Pays de La Roche Bernard	CC de la Presqu'île de Rhuys	CC du Loch	CA du Pays de Vannes
<b>COTISATIONS 2009</b>	70 694,10	7 006,84	10 185,30	2 526,68	3 455,47	5 456,30	4 163,18	37 900,33
<b>% 2009</b>	100,00%	9,91%	14,41%	3,57%	4,89%	7,72%	5,89%	53,61%

Le Président, Jean THOMAS, propose à l'Assemblée de valider le montant des contributions des EPCI pour 2010 pour le GIP et la MDE.

**➔ Les membres de l'Assemblée Générale valident à l'unanimité le montant des contributions des EPCI pour l'année 2010 pour le GIP et la MDE.**

### 3. Bilan des actions 2009 et projets 2010

Karine LE BRETON présente le bilan synthétique des différents contrats avec l'Etat, la Région Bretagne et le Conseil Général de Morbihan.

#### Les Contrats du Pays de Vannes :

- Financement Etat CPER : il s'agit du **Contrat de Projets Etat Région** volet territorial signé en janvier 2009 par le Pays de Vannes. L'enveloppe globale s'élève à 1 818 000,00 € et comprend trois thématiques :

- L'adaptation des services à la population en milieu rural
- La réponse aux besoins des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap
- L'aide aux territoires dans les domaines de l'éco-responsabilité

Les projets déposés en 2009 sont les suivants :

- Mise en accessibilité de bâtiments administratifs de la CAPV
- Aménagement du Moulin de Pen Castel à Arzon
- Déchetterie de Locmaria Grand-Champ
- Plateforme de déchets végétaux du SIVOM de Questembert
- Centre d'Arts de Caden
- Centre culturel de Berric

- Financement Région : le Contrat de Pays : Ce dernier a été renégocié en 2009 et son avenant sera validé en session du Conseil Régional en janvier 2010.

- Quatre projets ont été abandonnés : la piste d'athlétisme de Questembert, la base de kayak de Billiers, la Maison du Tourisme de Vannes, la signalisation touristique de la CC du Loch.
- Trois majorations de crédits sont intervenues pour : le passage souterrain de Kérino de Vannes, le centre nautique de Baden, la piscine intercommunale de Questembert.
- Montant des enveloppes du Contrat de Pays :
  - Enveloppe 2 ; 7 842 148,00 € (50,21 % de crédits consommés)
  - Enveloppe 3 : 1 455 422,00 € (19,92 % de crédits consommés)
  - Ingénierie : 494 162,00 € (46,89 % de crédits consommés)

- Aménagement numérique : le Pays de Vannes bénéficie d'une enveloppe de 907 362 €.

- Ses orientations : 600 362,00 € pour les infrastructures et 307 000,00 € pour les services.
- Les contraintes : juillet 2012 : date limite de dépôt des dossiers de demande de financement.

- Financement Conseil Général : Convention de partenariat : l'avenant est en cours de validation.

Il s'agit d'une enveloppe complémentaire de 717 489,00 € et deux dossiers ont été déposés :

- Les gîtes d'étape de la CC du Loch
- Le Théâtre de verdure de St Gildas de Rhuys.

## Présentation mission Energie :

Monsieur LE PORHO, référent pour le Pays de Vannes de la Mission Energie, présente l'Espace Info Énergie mis en place récemment sur le Pays de Vannes.

L'objectif principal de cet Espace est l'information des particuliers sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

Il existe actuellement 10 Espaces Info Énergie en Bretagne et 50 000 habitants ont été conseillés par le réseau entre 2000 et 2008.

L'Espace Info Énergie de Vannes, animée par Céline BIORET, se situe au 18 rue Richemont à Vannes et son ouverture se fera à partir du 4 janvier 2010 (inauguration prévue le 13 janvier 2010).

Ce service est financé par l'ADEME et le Conseil Régional de Bretagne par convention de trois ans renouvelable et animé par le Pays de Vannes.

En ce qui concerne le Conseil en Énergie Partagé, il s'agit d'un service de conseil auprès des collectivités territoriales, dans l'optique d'aider à la gestion énergétique du patrimoine public, de réduire les consommations d'énergie et d'eau, de réduire les dépenses publiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il comporte quatre volets d'action :

- Comptabilité énergétique : visite du patrimoine communal, analyse des factures, présentation bilan énergétique...
- Pré-diagnostic des bâtiments : analyse des postes, préconisations...
- Accompagnement de projets : neufs et réhabilitation
- Animation : réunions d'information thématiques...

Son financement s'effectue en partie par l'ADEME et par les cotisations des communes membres. Le montant de cette contribution est estimé à 1 € par habitant par l'ADEME.

## 4. CLIC : Présentation du bilan 2009 et des perspectives 2010

M. Paul PABOEUF, élu référent du CLIC, présente le bilan 2009 et les perspectives 2010 pour le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Vannes pour les personnes âgées et leurs familles.

En 2009, ses quatre missions principales et ses actions ont été les suivantes :

- **l'observation** avec l'élaboration d'un diagnostic des actions de sécurité routière, un questionnaire sur les services, l'actualisation de la base de données du CLIC...
- **l'information et la prévention** avec la présentation du CLIC aux partenaires, l'élaboration d'outils à destination du public, des plaquettes...
- **la coordination** avec le groupe de travail forum pour les seniors et les aidants familiaux, la coordination ville-hôpital.

Pour l'année 2010, les projets se déclinent en :

- actions : forum sur la thématique des aidants familiaux (à l'occasion de la semaine bleue)
- développement d'un guide des services
- expérimentation du logiciel ATTENTUM (inscription unique)
- mise en place de nouveaux groupes de travail et poursuite des travaux initiés en 2009.

En ce qui concerne la création de relais gérontologiques sur Vannes, M. David ROBO indique que l'examen des financements est en cours. Mme Nelly FRUCHARD informe les membres de l'Assemblée qu'un groupe de travail a été mis en place.

## **5. LEADER : Bilan de la mise en œuvre 2009**

M. François HERVIEUX, élu référent pour le programme Leader, présente le bilan de la mise en œuvre du nouveau programme Leader (2007-2013).

La signature de la convention Leader a eu lieu en mars 2009.

La stratégie mise en place, est la suivante : « **Mieux vivre ensemble** » - Relever le défi de la qualité de vie en consolidant les liens et les équilibres urbain/rural et littoral/arrière-pays.

Les axes de développement prévus sont :

- faciliter le maillage des services et des équipements entre le secteur urbain, les pôles ruraux et les communes rurales
- accompagner les mutations du secteur primaire pour le développement d'une agriculture périurbaine/littorales innovante et le développement d'un tourisme d'arrière-pays complémentaire du tourisme littoral.

Montant de l'enveloppe LEADER : 1 948 064,00 €.

Les critères de sélection pour les dossiers soumis aux programmes sont les suivants :

- impact sur la cohésion territoriales et/ou amélioration des équilibres ville/campagne et littoral/arrière-pays
- innovation et caractère pilote de l'opération (méthode, contenu, objectifs) a minima à l'échelle supra communale
- démarche prenant en compte le développement durable et solidaire
- démarche fédératrice.

Le montant minimum du projet : 8 000,00 €

Aide minimum Leader : 4 000,00 €

Taux d'intervention Leader :

- frais de fonctionnement : de 44 % à 55 %
- frais d'équipement : 30 % (aide maxi : 30 000,00 €)
- frais d'investissement : 20 % (aide maxi : 50 000,00 €)

Autofinancement minimum : 20 %.

Le montant global de l'enveloppe Leader est de : 1 948 064,00 € et 18 opérations ont été cofinancées.

M. François HERVIEUX indique que la communication sur ce nouveau programme va être renforcée, ainsi que le partenariat sur les circuits courts.

## **6. Conseil de Développement**

M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement présente les membres du bureau et le rôle de chacun :

- Marc DALBERTO : Thème 1 : La filière bois
- Roger LOUZAOUEN : Thème 3 : La problématique des transports (y compris aménagement numérique)
- Hubert GUILLOTIN : Thème 4 : Le tourisme
- Jean-Marie ZELLER : Thème 6 : L'agriculture
- Albert GRANDJEAN remplacé par Marcel TROADEC : Thème 7 : L'emploi des seniors

Il indique aussi que les différents thèmes abordés par le Conseil de Développement d'envergure Pays seront définis en lien avec l'actualité et avec les préoccupations de chacun, par exemple : Parc Naturel Régional, développement durable (thème de la prochaine réunion plénière).

## **7. Maison de l'Emploi**

Karine LE BRETON, en l'absence de M. André PAJOLEC, Président de la Maison de l'Emploi du Pays de Vannes présente les activités de la Maison de l'Emploi du Pays de Vannes.

Cette association créée en décembre 2005 voit arriver la fin de son conventionnement ce mois-ci (décembre 2009), un nouveau cahier des charges est donc en projet pour les 5 années à venir, avec un conventionnement de l'État qui devrait être renouvelé jusqu'en 2014.

La MDE n'a pas pour mission de recevoir les demandeurs d'emploi. Elle a pour objectif principal la coordination des acteurs de l'emploi sur le bassin d'emploi du Pays de Vannes à travers 4 axes de travail :

- Axe 1 : développer une stratégie territoriale partagée – du diagnostic au plan d'action

- Axe 2 : participer au développement de l'anticipation des mutations économiques
- Axe 3 : contribuer au développement local
- Axe 4 : réduire les freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.


Mme Annick GUILLOU-MOINARD indique que les préoccupations des collectivités à rationaliser leurs dépenses implique d'éviter le doublonnage des actions.

Le diaporama concernant cette Assemblée Générale sera disponible sur le site internet du Pays de Vannes.

Le Président remercie les membres pour leur participation et lève la séance.

Fait à Vannes, le 8 janvier 2010

Jean THOMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Thomas', written over a horizontal line.

Président du Pays de Vannes